

Messieurs, j'ai dans cette assemblée un grand nombre d'ennemis personnels...

J'ai dans cette assemblée un grand nombre d'ennemis ; je les rappelle à la pudeur ; et ce n'est point avec des clameurs, des menaces, des outrages que l'on prouve à un homme inculpé qu'il est coupable, ce n'est point en criant haro sur un défenseur du peuple qu'on peut lui démontrer qu'il est criminel.

Je rends grâce à la main cachée qui a jeté au milieu de vous un vain fantôme pour effrayer les hommes timides, diviser les bons citoyens, et mettre en défaveur la députation de Paris. Je rends grâce à mes persécuteurs de m'avoir fourni une occasion de vous ouvrir mon âme tout entière.

On accuse certains membres de la députation de Paris d'aspirer à la dictature, au triumvirat, au tribunal ; cette inculpation absurde ne peut trouver des partisans que parce que je fais partie de cette députation. Eh bien ! Messieurs, je dois à la justice de déclarer que mes collègues, notamment Danton et Robespierre, ont constamment repoussé toute idée de dictature, de triumvirat et de tribunal. Lorsque je la mettais en avant, j'ai même eu à rompre à ce sujet plusieurs lances avec eux.

Je crois être le premier écrivain politique et peut-être le seul en France depuis la Révolution, qui ait proposé un dictateur, un tribun militaire, des triumvirs, comme le seul moyen d'écraser les traîtres et les conspirateurs. Si cette opinion est répréhensible, je suis seul coupable ; si elle est criminelle, c'est sur ma tête seule que vous devez appeler les vengeances de la nation. Je m'offre donc moi-même comme une victime dévouée ; mais avant de me condamner, daignez m'entendre.

Mes opinions sur le triumvirat et le tribunal sont consignées dans des écrits signés de moi, imprimés et colportés publiquement depuis près de trois ans ; et c'est aujourd'hui qu'on entreprend de les métamorphoser en crime de lèse-nation !

Eh quoi ! Des opinions avouées hautement et soumises à l'examen des lecteurs, peuvent-elles donc être regardées comme des délits ? Non, sans doute ; fussent-elles fausses, elles ne seraient jamais que de simples erreurs ; fussent-elles extravagantes, leur auteur ne passerait jamais que pour un aveugle et un insensé. C'est dans les ténèbres que se cachent les traîtres, que se trament les complots, et jamais machinateur ne prêcha sa doctrine sur les toits. J'ai soumis mes opinions à l'examen du public ; si elles sont dangereuses, c'est en les combattant par des raisons solides, et non en me vouant à l'anathème, que mes ennemis devaient les proscrire ; c'est en les réfutant, et non en levant sur ma tête le glaive de la tyrannie, qu'ils devaient en détruire la funeste influence.

Au demeurant, Messieurs, que me reprochez-vous ? Lorsque les trahisons éternelles d'une cour perfide et de ses créatures, lorsque les complots sans cesse renaissants des ennemis de la Révolution, lorsque les trames sanguinaires des suppôts du despotisme menaçaient la liberté ; lorsque les infidèles représentants du peuple, les iniques dépositaires de l'autorité, les indignes ministres des lois, conjurés avec un prince atroce, conduisaient la patrie sur les bords de l'abîme ; lorsque les législateurs vendus, prostituant leur ministère auguste à faire des lois tyranniques, enchaînaient le peuple pour l'égorger ; lorsque les fonctionnaires publics n'étaient occupés qu'à favoriser les traîtres ; lorsque les magistrats couvraient de l'égide sacrée de la justice les ennemis de l'état, tandis qu'ils égorgeaient avec le glaive de la tyrannie les amis de la patrie, les défenseurs de la liberté ; lorsque, par les attentats concertés de ces scélérats, la patrie était prête à périr, qui de vous, Messieurs, eût osé me faire un crime d'avoir, dans les trances de mon désespoir, appelé sur leurs têtes criminelles la hache des vengeances populaires ? Qui de vous osera me faire un crime d'avoir recommandé le seul moyen de salut public qui nous fût laissé ?

Le peuple, sans obéir à ma voix, a eu le bon sens de sentir que c'était effectivement là toute sa ressource, il l'a employée plusieurs fois pour s'empêcher de périr. Ce sont les scènes sanglantes des 14 juillet, 6 octobre, 10 août, 2 septembre qui ont sauvé la France : que n'ont-elles été dirigées par des mains habiles !

Redoutant moi-même ces terribles mouvements d'une multitude effrénée, désolé de voir la hache frapper indistinctement tous les coupables et confondre les petits délinquants avec les grands scélérats, désirant la diriger sur la seule tête des principaux contre-révolutionnaires, j'ai cherché à

soumettre ces mouvements terribles et désordonnés à la sagesse d'un chef, à la fois patriote intègre et homme d'état, qui aurait recherché et mis à mort les principaux conspirateurs, pour couper d'un seul coup le fil à toutes les machinations, épargner le sang, ramener le calme et cimenter la liberté.

Suivez mes écrits, c'est dans cette vue que j'ai demandé que le peuple se nommât un dictateur, un tribun militaire. Pour prévenir les abus et les dangers d'une pareille mission, j'ai recommandé qu'elle fut restreinte au pouvoir de punir capitalement les chefs des machinateurs, que la durée en fût limitée à quelques jours, et que le citoyen jugé digne de la remplir fût en quelque sorte enchaîné par le pied à un boulet, afin qu'il fût lui-même à chaque instant, sous la main du peuple, au cas qu'il vînt à oublier ses devoirs.

Si cette mesure salutaire eût été employée immédiatement après la prise de la Bastille, que de désastres eussent été prévenus ! Si, comme je le demandais, on eût alors fait tomber cinq cents têtes traîtresses, cent mille patriotes n'auraient pas été égorgés, cent milles patriotes ne seraient pas menacés de l'être, l'état n'eût pas été si longtemps déchiré par des factions, bouleversé par des séditions, livré aux troubles, à l'anarchie, à la misère, à la famine, à la guerre civile ; il n'eût pas été menacé de devenir la proie des hordes barbares de tant de despotes ligués !

Les penseurs, Messieurs, sentiront toute la justice de cette mesure. Si sur cet article vous n'êtes pas à ma hauteur, tant pis pour vous ! ... Des flots de sang vous feront un jour sentir votre erreur et vous déplorerez avec amertume votre fatale sécurité.

Souffrez que je vous dise un mot de moi : on a eu l'impudeur de m'accuser de vues ambitieuses. Je ne m'abaisserai pas à repousser cette ridicule inculpation. Que ceux qui seraient encore tentés de le faire, jettent les yeux sur ma conduite publique ; qu'ils jettent mêmes les yeux sur ma personne ! Si j'avais voulu mettre un prix à mon silence, je serais gorgé d'or et je suis dans la pauvreté ; je n'ai jamais demandé ni pensions, ni emplois ; pour mieux servir la patrie, j'ai bravé la misère, les dangers, les souffrances ; j'ai été poursuivi chaque jour par des légions d'assassins ; pendant trois ans, je me suis condamné à une vie souterraine, et j'ai plaidé la cause de la liberté, ma tête sur le billot... Parlez, lâches calomniateurs, est-ce là la conduite d'un ambitieux !

Cessons, Messieurs, de consumer un temps précieux en vaines altercations, en débats scandaleux. Craignons de donner de la consistance à des bruits absurdes, adroitement répandus par les ennemis de la patrie, dans la vue de retarder le grand œuvre de la Constitution ; et, pour les mettre eux-mêmes à une épreuve pénible, souffrez que je vous presse de consacrer incessamment la déclaration des droits, de poser les bases sacrées d'un gouvernement juste et libre, qui doit faire les destinées de la France, cimenter la liberté et assurer le bonheur du peuple, pour lequel à chaque instant je suis prêt à donner ma vie.

Je demande, que faisant cesser ces discussions scandaleuses, l'assemblée s'occupe de corriger la déclaration des droits, afin que le salut du peuple ne soit plus en suspens.

Je n'ai pas besoin d'interpellation ! On a osé, on ose encore m'inculper à cette tribune ; on a la rare audace de me reprocher comme titres de réprobation des décrets de prises de corps lancés contre moi par les suppôts du despotisme, des décrets d'accusations provoqués dans la précédente assemblée par les représentants du peuple les plus notoirement prostitués à la cour ! ... Eh bien, Messieurs, je le dis hautement, ces décrets m'honorent ; ce sont des brevets de civisme dont je suis fier... Et si parmi vous, il en est qui ne savent pas apprécier de pareils titres, je me permettrai de leur faire observer que le peuple, en m'appelant à siéger ici, en me donnant le mandat de défendre ses intérêts et ses droits, a annulé tous ces décrets arbitraires, a jugé que ma cause était la sienne, et m'a déclaré pur. Or vous n'avez pas le droit de vous élever contre le jugement du peuple ; car c'est de lui, vous aussi, que vous tenez votre pouvoir, et vous êtes dans cette enceinte au même titre que moi.

On vient de m'accuser comme un perfide, un traître, un machinateur ; un des mes collègues est monté à cette tribune, tenant à la main le numéro 685 de *l'Ami du peuple*, le dernier paru de ce journal, et il vous en a lu un fragment d'article, perfidement commenté par lui, et c'est là ce qu'il vous a donné comme preuve de sa délation ! ... On s'adresse à la majorité d'entre vous, députés nés d'hier à la vie politique, arrivés pour la plupart des points les plus divers et les plus éloignés du territoire et n'ayant pas vu de près les terribles événements de Paris ; on vous a depuis longtemps prévenus

contre moi, en semant à profusion dans les provinces de perfides écrits payés avec les fonds secrets des ministères.

Murmurez, si cela vous plaît ; vous ne m'empêcherez pas de dire ce qui est la vérité. Eh ! Qui donc paie l'impression de toutes ces feuilles rédigées en faveur de certains ministres, feuilles que l'on ne vend pas au public des départements, mais qu'on lui distribue par centaines de mille ! ...

Je reprends : on m'a dépeint d'avance à vous comme un monstre ; on m'a représenté depuis longtemps comme un homme violent à l'excès, et vous pouvez cependant constater que s'il y a ici des violences, c'est contre moi qu'elles s'exercent, et que je suis aussi calme, aussi modéré que mes ennemis sont emportés et furieux. Si j'ai eu des colères, ce n'a jamais été que contre la royauté odieuse et ses suppôts ; jamais je n'ai attaqué un républicain sincère. Je me suis créé, il est vrai, des inimitiés en signalant à la méfiance publique les faux patriotes, à une époque d'aveuglement où chacun les portait aux nues ; voilà mon crime ; mais, tout récemment ici, vous avez vous-même reconnu leur trahison, en applaudissant celui d'entre nous qui vous disait ne plus croire au serment, vu que les serments ont été prêtés par des La Fayette, des Lameth, et d'autres qui ne les ont pas tenus... Ah ! Messieurs, quand on s'est donné la mission d'arracher les masques, on accumule contre soi d'implacables haines ; il n'est pas d'exemple dans l'histoire d'un seul homme qui ait combattu les hypocrites sans avoir par cela même fait crever sur sa tête l'ouragan des plus lâches calomnies.

Et quand j'ai été ainsi, au préalable, dépeint à vous sous les couleurs les plus noires, c'est alors que l'on vient vous dire que je veux bouleverser l'état, le jeter dans le trouble et la confusion, et que je médite l'égorgeement de la Convention nationale. On s'appuie sur un ancien article de journal que l'on a adroitement, mais déloyalement, défiguré, dont on n'a lu que des phrases morcelées, et dont on vous a fait connaître quelques lignes de conclusion sans mettre sous vos yeux les prémisses. Cette manœuvre est perfide, et je la dénonce au mépris des honnêtes gens. Ceux qui s'en sont rendus coupables sont du reste pour moi, non des adversaires politiques, mais des ennemis personnels ; ce sont les mêmes que j'ai sans cesse démasqués, et que, sans crainte d'être démenti par l'avenir, je vous signale comme les plus mortels ennemis de la patrie. Ils sont des agents de discorde : quand il est nécessaire pour le salut de la France envahie que toutes les forces s'unissent, que la République soit une est indivisible, ils en projettent dans l'ombre le morcellement, ils rêvent de fractionner le territoire en je ne sais quelles fédérations. Ces hommes pervers, ce sont les membres de la faction Brissot ; les voici, là et là. Qu'ils osent me fixer maintenant ! Le numéro de *l'Ami du peuple*, dont Boileau vous a lu un passage, avait déjà été reproduit il y a dix jours dans une affiche de votre président Pétion. C'est vous dire qu'il n'est pas d'hier et qu'il remonte à une époque antérieure à la réunion de cette assemblée. Quand cet article ne serait pas l'exposé simple de mes craintes et de mes opinions, toujours serait-il vrai que je n'y juge de la composition de l'assemblée que d'après la nomination alarmante d'un grand nombre de députés infidèles des deux précédentes législatures ; et certes j'avais bien le droit de faire cette constatation ; Mais ce qu'on ne vous a pas dit, c'est que, dès que la Convention a été constituée, j'ai conçu en elle un meilleur espoir ; ce qu'on ne vous a pas lu, c'est le jugement que j'en porte dans le numéro du *Journal de la République Française*, feuille que je publie actuellement.

Permettez-moi de vous lire à mon tour cet article pour ma défense, car l'on ne pourra dire que je viens de le rédiger à l'instant pour les besoins de ma cause ; vous y verrez l'hommage que je rends aux premiers travaux de l'Assemblée conventionnelle.

*« Depuis l'instant où je me suis dévoué pour la patrie, je n'ai cessé d'être abreuvé de dégoûts et d'amertume : mon plus cruel chagrin n'était pas d'être en butte aux assassins, c'était de voir une foule de patriotes sincères, mais crédules, se laisser aller aux perfides insinuations, aux atroces calomnies des ennemis de la liberté sur la pureté de mes intentions, et s'opposer eux-mêmes au bien que je pouvais faire. Longtemps mes calomniateurs m'ont représenté comme un traître qui vendait sa plume à tous les partis : des milliers d'écrits répandus dans la capitale et les départements propageaient ces impostures ; elles se sont évanouies en me voyant attaquer également tous les partis anti-populaires ; car le peuple dont j'ai toujours défendu la cause aux dépens de ma vie, ne souloit jamais ses défenseurs.*

*Cette arme meurtrière, je l'ai brisée dans les mains de mes calomniateurs ; mais ils n'ont cessé de m'accuser de vénalité que pour m'accuser de fureur ; les lâches, les aveugles, les fripons et les*

*traîtres se sont réunis pour me peindre comme un fou atrabilaire ; instinctive dont les charlatans encyclopédistes gratifiaient l'auteur du Contrat social. Trois cents prédictions sur les principaux événements de la révolution, justifiées par le fait, m'ont vengé de ces injures ; les défaites de Tournay, de Mons, de Courtrai ; le massacre de Dillon de Sémonville, l'émigration de presque tous les officiers de ligne, les tentatives d'empoisonner le camp de Soissons ; les destitutions successives de Lafayette, de Luckner, de Montesquiou, ont mis le sceau a mes tristes présages, et le fou patriote a passé pour prophète.*

*Que restait-il à faire aux ennemis de la patrie pour m'ôter la confiance de mes concitoyens ? Me prêter des vues ambitieuses en dénaturant mes opinions sur la nécessité d'un tribun militaire, d'un dictateur ou d'un triumvirat, pour punir les machinations projetées par le Corps législatif, le gouvernement et les tribunaux jusqu'ici leurs complices ; ou plutôt, comme le prête-nom d'une faction ambitieuse, et sous cette dénomination on désigne les patriotes les plus fervents de la république. Imputations absurdes ! Ces opinions me sont personnelles, et c'est un reproche que j'ai souvent fait aux plus chauds patriotes d'avoir repoussé cette mesure salutaire, dont tout homme instruit de l'histoire des révolutions sent l'indispensable nécessité, mesure qui pourrait être prise sans inconvénients, en limitant sa durée à quelques jours et en bornant la mission des préposés à la punition prévôtale des machinateurs ; car personne au monde n'est plus révolté que moi de l'établissement d'une autorité arbitraire, confiée aux mains, mêmes les plus pures, pour un terme de quelque durée.*

*Au demeurant, c'est par civisme, par philanthropie, que j'ai cru devoir conseiller cette mesure sévère, commandée par le salut du pays. Que n'a-t-elle été prise à temps ! Nos campagnes ne seraient pas remplies de veuves et d'orphelins réduits au désespoir ; la disette et la misère n'auraient pas désolé l'état pendant quatre années consécutives : il ne serait ni bouleversé par les factions, ni déchiré par les hordes barbares d'ennemis, après l'avoir été si longtemps par ses enfants dénaturés.*

*Quant aux vues ambitieuses qu'on me prête, voici mon unique réponse : je ne veux ni emplois, ni pensions. Si j'ai accepté la place de député à la Convention nationale, c'est dans l'espoir de servir plus efficacement la patrie, même sans paraître. Ma seule ambition est de concourir à sauver le peuple : qu'il soit libre et heureux, tous mes vœux seront remplis.*

*Le despotisme est détruit, la royauté est abolie ; mais leurs suppôts ne sont pas abattus : les intrigants et les ambitieux, les traîtres, les machinateurs sont encore à tramer contre la patrie, la liberté a encore des nuées d'ennemis. Pour la faire triompher, il faut découvrir leurs projets, dévoiler leurs complots, déjouer leurs intrigues ; il faut les démasquer et les réprimer dans nos camps, dans nos sections, nos municipalités, nos directoires, nos tribunaux, dans la Convention nationale elle-même. Comment y parvenir, si les amis de la patrie ne s'entendent, s'ils ne réunissent leurs efforts !*

*Certains pensent que l'on peut triompher des malveillants sans s'en défaire. Eh bien soit, je suis prêt à prendre les voies jugées efficaces par les défenseurs du peuple ; je dois marcher avec eux. Amour sacré de la patrie ! Je t'ai consacré mes veilles, mon repos, mes jours, toutes les facultés de mon être, je t'immole aujourd'hui mes préventions, mon ressentiment, mes haines. A la vue des attentats des ennemis de la patrie, à la vue de leurs outrages contre ses enfants, j'étoufferai, s'il se peut, dans mon sein, les mouvements d'indignation qui s'y élèveront ; j'entendrai, sans me livrer à la fureur, le récit du massacre des vieillards et des enfants égorgés par de lâches assassins ; je serai témoin des menées des traîtres à la patrie, sans appeler sur leurs têtes criminelles le glaive des vengeances populaires. Divinité des âmes pures, prête-moi des forces pour accomplir mon vœu ! Jamais l'amour-propre ou l'obstination ne s'opposera chez moi aux mesures que prescrit la sagesse ; fais-moi triompher des impulsions du sentiment ; et si les transports de l'indignation doivent un jour me jeter hors des bornes et compromettre le salut public, que j'expire de douleur avant de commettre cette faute ! »*

Je me flatte, Messieurs, qu'après la lecture de cet article, que nos adversaires avaient eu soin de vous tenir caché, je me flatte, dis-je, j'ose croire qu'il ne vous reste pas le moindre doute sur la pureté de mes intentions. On vous a lu une adresse au bas de laquelle est ma signature et quelques lambeaux d'un écrit de moi, le tout remontant à plus de dix jours. Vous connaissez à présent, d'autre part, ce que j'ai publié ce matin même... Et que l'on ne m'accuse pas de contradictions...

Un journaliste écrit, forcément, suivant les impressions des événements du jour ; or, dans la période terrible que nous traversons, les événements se succèdent avec une rapidité vertigineuse, et nos

impressions d'écrivains en sont le reflet, naturellement mobile comme eux... L'homme qui tient une plume peut écrire tantôt avec calme, tantôt avec colère, sans pour cela se contredire ; car, pour ce qui me concerne, je n'ai jamais varié dans mes idées. Mon article de ce matin vous indique l'état de mon esprit ; mais il ne faudrait point en conclure que je désavoue aucun de mes écrits précédents. Vergniaud a sommé les signataires de l'adresse de la Commune de Paris de désavouer leurs signatures. Ce désaveu, je le refuse. Cette rétractation, je ne puis la donner ; car les principes exposés dans l'adresse en question sont les miens, et un homme d'honneur, même quand sa vie est en danger, ne renie pas ses principes ! Me demander cette rétractation, mais c'est me demander que je ne voie pas ce que je vois, que je ne sente pas ce que je sens ! Or, sachez-le, Messieurs, il n'est pas une puissance sous le soleil qui soit capable d'opérer en moi ce renversement d'idées. Je puis répondre de la pureté de mon cœur, mais je ne puis changer mes pensées ; elles sont ce que la nature des choses me suggère.

Dans ce moment, permettez-moi de vous rappeler à d'autres considérations. Voyez vous-mêmes comme vos impressions sont mobiles. Ceux de mes ennemis qui sont parmi vous se sont livrés à mon égard à de véritables accès de fureur, et le plus grand nombre d'entre vous ont supporté ces manifestations intolérantes. J'ai été obligé de rappeler la majorité de cette assemblée au respect qu'elle se doit à elle-même ; et vous avez été sur le point de me juger sous l'influence d'attaques injustifiables, de calomnies atroces.

Quoi ! Si je n'avais pas eu sous la main mon article d'aujourd'hui, si mon journal n'avait pu paraître ce matin, si mon imprimeur m'avait manqué sa parole, - Eh ! Grands dieux ! Un acte de négligence aurait bien pu se produire, - vous m'auriez donc livré au glaive de la tyrannie ! ...

Considérez combien on peut commettre d'injustices, lorsque pour décider sur un homme, on écoute ceux qui sont ses ennemis avérés... Mais, Messieurs, si par suite d'une fatalité quelconque je n'avais pu fournir ici le témoignage éclatant de mon patriotisme, si, égarés par les impudents que je vous ai désignés, vous m'aviez condamné sans m'entendre, oh ! Sachez-le, je n'aurais point péri en lâche...

Oui, oui, je le jure, si je décret qu'on vous demandait eût été lancé, je me serai soustrait à la rage de mes persécuteurs en me brûlant la cervelle au pied même de cette tribune...

On vous a demandé un décret contre ceux qui proposeront la dictature, le tribunat ou le triumvirat ; c'est une fausse démarche dans laquelle on voudrait vous engager. Cette ressource de salut public dépend, en dernière analyse, du peuple seul. S'il la juge jamais nécessaire, il la prendra malgré tous les décrets que n'importe quelle assemblée aura pu édicter, comme il a pris des mesures plus terribles encore malgré les décrets de l'Assemblée Constituante ; en votant une loi contre les droits souverains du peuple, vous ne ferez que compromettre sans fruit comme sans besoin votre autorité.

Je conclus donc en vous demandant de passer purement et simplement à l'ordre du jour.

Jean-Paul Marat, discours à la Convention, le 25 septembre 1792.